

C O L L O Q U E

Le Code de la sécurité intérieure, trois ans après : artisan d'un nouvel ordre ou semeur de désordre ?

Vendredi 22 janvier 2016

École militaire, 1 place Joffre, 75007 Paris – Amphithéâtre De Bourcet

Dernier né des codes « officiels », le *Code de la sécurité intérieure* est le fruit d'une codification à droit constant initialement destinée à regrouper l'ensemble des textes intéressant la sécurité publique et civile. En l'espace de quelques années, il n'a toutefois pas tardé à prendre son envol en s'enrichissant d'un contenu qui dépasse de loin la simple œuvre de compilation.

Sous couvert d'encadrer des activités de sécurité qui ne l'étaient pas encore, le législateur a tiré parti d'un contexte favorable au renforcement des outils de surveillance pour introduire au sein de ce code des dispositions attribuant des pouvoirs considérables à des autorités administratives. Par les mesures sans précédent qu'elle a consacrées, entremêlant prévention et répression, la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 sur le renseignement illustre mieux qu'aucune autre l'importance prise par le *Code de la sécurité intérieure*, trois ans après sa promulgation.

C'est pour permettre aux professionnels et étudiants de tous horizons de mesurer pleinement les enjeux soulevés par ce code que le Centre de Droit Pénal et de Criminologie (CDPC) de l'Université de Nanterre Paris Ovest La Défense et l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) ont convié des universitaires et des praticiens spécialisés à apporter leur expertise sur le Code de la sécurité intérieure. À cette occasion seront abordés aussi bien les aspects techniques que les implications pratiques de ce code déjà fécond et source de controverses. Si, à bien des égards, le *Code de la sécurité intérieure* s'affiche comme l'artisan d'un nouvel ordre, il donne également à voir un certain mélange des genres qui laisse craindre un désordre plus préoccupant.

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

Noémie NATHAN

Chef du département Etudes et Recherches, INHESJ

Marc TOUILLIER,

Maître de conférences à l'Université Paris Ovest Nanterre La Défense

8h30 - 9h00

Accueil des participants et propos introductifs

MOT DES ORGANISATEURS

Pascal BEAUVAIS, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, co-Doyen de l'UFR Droit et Science Politique

Cyrille SCHOTT, Directeur de l'INHESJ

OUVERTURE

Francis DELON, Président de la CNCTR
(sous réserve)

Première partie

Le Code de la sécurité intérieure,
artisan d'un nouvel ordre ?

9h00 - 10h30

L'OBJET DU CODE
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Président de séance: **Michaël FOESSEL**,
Professeur de philosophie à l'École polytechnique

POURQUOI UN TEL CODE ?

Sécurité intérieure et légistique:
la genèse du Code

Olivier RENAUDIE, Professeur à l'Université de Lorraine

Le périmètre du Code de la sécurité
intérieure, entre ordre et désordre

Xavier LATOUR, Professeur à l'Université de Nice
Sophia-Antipolis, CERDACFF (EA 7267), Secrétaire général de
l'Association française de droit de la sécurité et de la défense

**LA NOTION DE SÉCURITÉ
ET SON ÉLÉVATION AU RANG
DE DROIT FONDAMENTAL**

Les enjeux politiques de la
«fondamentalisation» du droit à la sécurité

Christine LAZERGES, Présidente de la CNCDH,
Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les enjeux normatifs de la
«fondamentalisation» du droit à la sécurité
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, Professeur
de droit à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

10h30

Questions de l'auditoire

10h45 - 11h00 – Pause café

11h00 - 12h00

LE CONTENU DU CODE
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

TABLE RONDE sous la présidence de :
Bertrand WARUSFEL, Professeur à l'Université de Lille 2

UN CODE POUR QUEL PUBLIC ?

Les acteurs publics

Général Michel PATTIN, Général de corps d'armée,
Directeur des opérations et de l'emploi, DGGN (sous réserve)

Les acteurs privés

Camille VIENNOT, Maître de conférences
en droit pénal à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

François DESPREZ, Maître de conférences
en droit pénal à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

**UN CODE POUR QUELLES
ACTIVITÉS ?**

Deux intervenants professionnels invités à s'exprimer sur
des activités telles que la gestion de la sécurité des transports,
la gestion de la sécurité des manifestations (politiques,
culturelles, sportives), le gardiennage et la surveillance des lieux
d'habitation, la vidéoprotection, les casinos et jeux de hasard.

12h00 - 12h15

Questions de l'auditoire

12h15 - 13h30 Pause déjeuner

Seconde partie

Le Code de la sécurité intérieure,
semeur de désordre ?

13h30 - 14h40

L'ENVERS DU CODE
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Président de séance : **Jacques BUISSON**,
Professeur à l'Université Lyon III (sous réserve)

LES ENJEUX SUBSTANTIELS :
UN CODE PRÉVENTIF
OU RÉPRESSIF ?

La distinction entre police administrative
et police judiciaire est-elle dépassée ?

Raphaële PARIZOT, Professeur à l'Université Paris
Ouest Nanterre La Défense

La lutte contre le terrorisme, entre prévention
administrative et répression pénale

Julie ALIX, Professeur à l'Université de Lille 2

LES ENJEUX PROCÉDURAUX :
UN CODE COMPLÉMENTAIRE
OU CONCURRENT DU
CODE DE PROCÉDURE PÉNALE ?

La loi sur le renseignement
traduit-elle l'émergence d'une procédure
« para-pénale » ?

Marc TOUILLIER, Maître de conférences à l'Université
Paris Ouest Nanterre La Défense

14h40 - 14h55

Questions de l'auditoire

14h55 - 16h15

LES TRAVERS DU CODE
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Président de séance :

Edouard VERNY,
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

LES ENJEUX JURIDICTIONNELS :
UN CODE SOUS CONTRÔLE
OU SANS CONTRÔLE ?

La place du juge dans la mise en œuvre
du Code de la sécurité intérieure

Christian VIGOUROUX, Président de la section
de l'intérieur du Conseil d'État

La place de l'avocat dans la mise en œuvre
du Code de la sécurité intérieure

Maître Henri LECLERC, Avocat au Barreau de Paris

LES ENJEUX INSTITUTIONNELS :
UN CODE FÉDÉRATEUR OU
DIVISEUR ?

Le CSI à l'épreuve de la lutte contre
les cybermenaces

Myriam QUÉMÉNER, Docteur en droit, Expert en
cybercriminalité pour le Conseil de l'Europe

Les perspectives de la sécurité intérieure :
vers la définition de nouveaux partenariats
entre ses acteurs

Emmanuel DUPIC, Procureur de la République adjoint,
Maître de conférences à SCPO Paris, Ancien conseiller
du Secrétaire d'état à la Justice et du Directeur
de la Gendarmerie nationale

16h15 - 16h40

Questions de l'auditoire
et pause café

16h40

SYNTHÈSE DES DÉBATS

Jean-Baptiste PERRIER, Professeur à l'Université
d'Auvergne, Directeur du Centre Michel de l'Hospital

17h00

CONCLUSION GÉNÉRALE

Mireille DELMAS MARTY

Professeur honoraire au Collège de France,
Membre de l'Institut